



Accueil de Loisirs
La RUCHE
1, rue des Ecoles 78450 CHAVENAY
Tel : 01.30.54.53.15

REGLEMENT INTERIEUR EXTRASCOLAIRE (mercredis et vacances scolaires)

- L'organisation de La Ruche concerne l'intérêt éducatif, physique et moral des enfants.
- Le centre est ouvert aux enfants scolarisés en maternelle et élémentaire de 7h30 à 18h45.
- Les enfants peuvent être accueillis toute la journée, le matin avec/ou sans repas et l'après-midi avec/ou sans repas.
- L'accueil des enfants est de 7h30 à 9h15, de 11h20 à 11h40 et de 13h15 à 13h45 sauf information donnée soit par le programme soit par affichage à la Ruche.
- Les enfants peuvent être récupérés entre 11h20 et 11h40, 13h15 et 13h45 ou de 17h à 18h45.
- Aucune garde à l'heure les mercredis et vacances scolaires.
- Le goûter est fourni par La Ruche.
- Pour participer aux activités, chaque enfant doit être obligatoirement inscrit.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Un dossier d'inscription pour l'année scolaire en cours doit être déposé à La Ruche ou à la Mairie, ce qui vous donnera accès au portail Loisirs.
- Les inscriptions doivent être renouvelées chaque année.
- Les familles doivent remplir intégralement leur dossier d'inscription, tant au point de vue administratif que médical et mentionner le nom des personnes autorisées à récupérer l'enfant.
- Dans le cas où un tiers, non inscrit sur le dossier, viendrait ponctuellement chercher l'enfant, une décharge devra être présentée.

Pour un meilleur confort, sont prioritaires :

1. Les enfants qui habitent Chavenay,
2. Les enfants qui habitent la communauté de communes Gally-Mauldre,
3. Les enfants scolarisés à Chavenay,
4. Ceux dont les 2 parents exercent une activité professionnelle.

MODALITES DE RESERVATION ET D'ANNULATION

- Les réservations ou annulations se font via le portail famille : **au plus tard le mardi soir de la semaine précédente, 23h59, pour toute la semaine suivante** (par exemple pour toute la semaine 4, les modifications peuvent être effectuées au plus tard le mardi soir de la semaine 3).
- **Pour les vacances scolaires : les dates de réservation pour chaque période de vacances scolaires ainsi que la date butoir d'annulation** vous seront communiquées par mail 5 à 7 semaines précédant le début des vacances.
- Dans le cas d'un PAI, même si vous fournissez les panier repas, vous devez réserver le repas (le tarif PAI s'appliquera automatiquement).
- **Toute réservation sera facturée.**
En cas d'absence pour maladie et uniquement sur présentation du certificat médical adressé sous 48h adressé à M.MERCIER laruche@chavenay.fr, seuls les repas seront facturés.
- Toute absence devra être signalée à M.MERCIER laruche@chavenay.fr ou par téléphone au 01 30 54 53 15.
- En cas d'absence lié à une situation particulière, la facturation sera évaluée en conséquence du caractère particulier et exceptionnel de la situation. Dans le cas d'évènements familiaux le service se réserve le droit de demander un justificatif.

MODALITES DE FACTURATION

- La facturation s'effectue mensuellement, à terme échu, selon les tarifs en vigueur.
- Les factures sont adressées via le Portail Loisirs.
- Toute participation forfaitaire prise en cours d'année sera due dans sa totalité et cela quel que soit le nombre de journée de présence.
- Le règlement doit s'effectuer dans les 15 jours soit par :
 - CB par le lien TIPI sur votre facture électronique,
 - Espèces (merci de faire l'appoint)
 - CESU
 - Chèque à l'ordre du « Régisseur de la Régie Unique de Chavenay ». En cas de règlement par chèque, vous devez **IMPERATIVEMENT remettre votre règlement à la Mairie**, en mains propres auprès de l'accueil. Toute autre personne refusera de prendre votre règlement.
- Toute inscription non annulée dans les délais sur le portail Loisirs sera facturée, sauf :
 - En cas de maladie dans un délai ne permettant pas l'annulation sur le portail Loisirs, l'absence devra signalée par mail à l'adresse laruche@chavenay.fr dans les meilleurs délais. Un certificat médical devra être envoyé par mail dans les 48h, et l'original sera remis à M. Mercier dès le retour de l'enfant.
 - Toutes autres absences liées à des évènements familiaux importants devront être signalées de la même façon (mail à l'adresse laruche@chavenay.fr dans les meilleurs délais). Un justificatif pourra être demandé.
- En cas d'erreur avérée sur la facture, un ajustement se fera sur la facture suivante.
- Si un souci majeur venait à perturber vos règlements, veuillez-nous en informer afin de pouvoir trouver une solution en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

RAPPELS ET REGLES

- Seuls les enfants ayant fait l'objet d'une réservation sur le portail Loisirs seront acceptés.
- Les enfants doivent être repris au maximum à 18h45.
- Vous devez informer le directeur ou la personne présente au bureau de votre arrivée lorsque vous venez chercher l'enfant.
- Retards répétés : 3 retards entraîneront l'exclusion du ou des enfant(s) après une lettre d'avertissement, pour une période de 4 jours. Les réservations effectuées seront facturées.
- Il est rappelé aux familles que tout enfant malade se verra refuser l'accès au Centre. Lors de son retour, il sera accepté sur présentation d'un certificat de non-contagion.
- Le personnel n'est pas habilité à donner les médicaments aux enfants, sauf sur prescription médicale.
- Les enfants n'ayant pas acquis la propreté ne pourront pas être accueillis.
- Les enfants qui fréquentent La Ruche sont sous la responsabilité de la communauté de communes, uniquement pendant les heures d'ouverture de celle-ci. Dès l'arrivée des parents, les enfants sont sous leur responsabilité.
- Le Centre décline toute responsabilité en cas de perte de vêtements, bijoux ou tout autre objet. N'oubliez pas d'y inscrire le nom de votre enfant !
- Pour le bon fonctionnement, la sécurité et le bien-être de tous, il sera demandé aux enfants de se montrer respectueux des animateurs, de ses camarades, du matériel mis à sa disposition ainsi que des règles mises en place.
Tout manquement fera l'objet d'un rappel à la règle, les parents peuvent être informés si nécessaire et en fonction de la gravité une exclusion peut être appliquée.
- Dans l'intérêt général, une étroite collaboration entre les parents et le personnel de La Ruche est souhaitée.

ALLERGENES et REGIMES PARTICULIERS

Les menus, repas et gouters, ainsi que la liste des allergènes sont affichés sur le site internet de la mairie et aux écoles.

Aucun régime particulier ne pourra être pris en compte, sauf PAI.

La demande de PAI définissant allergies ou incompatibilités doit être établie et signée par votre médecin et **transmise à l'école et à Mme le Maire**. La demande reste bien entendu confidentielle.

En cas de PAI, deux options s'offrent à vous au moment de l'inscription :

- Fournir quotidiennement à votre enfant un panier repas. Une réduction de 10% du prix du repas sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel (PAI) avec panier-repas fourni par la famille.
- Fournir ponctuellement un panier repas complet (en fonction des allergènes). Cependant, le repas vous sera facturé au tarif normal hors PAI en vigueur. Vous devrez en informer sur l'adresse : laruche@chavenay.fr
- Raphaël Mercier, directeur de la structure doit être informé sur l'adresse : laruche@chavenay.fr

Pour toutes questions, vous pouvez contacter **Raphaël MERCIER**. ☎ **01 30 54 53 15** Mail : laruche@chavenay.fr